Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212202089-20260925-20260901-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie de
PLOUASNE
9, Place de l'Eglise
22630 Plouasne
Tél : 02 96 86 48 19
mairie@plouasne.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq septembre à dix heures et trente minutes, le Conseil de la Délégation Spéciale de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN

En exercice : 3

Mme MOISAN. Mme DESBOIS. M PASTORET

Présents : 3

Votants : 3

Absents excusés :

Date de la convocation :
Le 21 septembre 2026

Délibération n°2026-09-01 : Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal

Madame MOISAN demande si les membres de l'assemblée délibérante ont des remarques à faire ou des questions à poser concernant le procès-verbal du conseil municipal du 23 juillet 2026.

Le Conseil de la Délégation Spéciale, après en avoir délibéré, **à l'unanimité.**

- **ADOPTE** le procès-verbal du conseil municipal du 23 juillet 2026.

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 25/09/2026
Publié ou notifié le : 25/09/2026

Michèle MOISAN,
Présidente de la Délégation Spéciale

Maryvonne DESBOIS,
La Secrétaire

MAIRIE DE PLOUASNE Côtes-d'Armor